



## **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : **29 novembre 2023**

**Objet** : Constatation d'extinction de créances suite à des procédures de rétablissement personnel (PRP) ou suite à une clôture pour insuffisance d'actif - Budget principal 2023.

|                                          |           |                                   |
|------------------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Nombre de membres composant le conseil : | <b>39</b> | <b>N° DEL2023_74</b>              |
| En exercice:                             | <b>39</b> | <b>Arrivée en Préfecture le :</b> |
| Présents:                                | <b>32</b> | <b>Publiée le :</b>               |
| Représentés (ayant donné mandat):        | <b>6</b>  | <b>Exécutoire le :</b>            |
| Absent excusé (sans mandat):             | <b>1</b>  |                                   |

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf novembre à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

### **Etaient Présents :**

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -  
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati  
- M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - Mme Jocelyne Boyaval -  
M. Jean-Michel Poullé - M. Michel Aouad - Mme Virginie Aprikian -  
Mme Catherine Morice - Mme Fatiha Alaudat - Mme Carole Sourigues -  
M. Michaël Goldberg - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille -  
M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -  
Mme Nadia Hammache - Mme Héra Bel Hadj Youssef -  
M. Martin Vernant - M. Anthony Toueilles - M. Hugo Poupard -  
M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti - Mme Emmanuelle Jannès -  
M. Olivier Rajzman - Mme Charlotte Rault - M. Stéphane Tauthui

### **Avaient donné mandat :**

M. Saliou Ba à M. Michel Aouad  
Mme Dominique Trichet-Allaire à M. Rodéric Aarsse  
M. Nicolas Garcia à Mme Bénédicte Ibos  
Mme Tracy Kitenge à Mme Vanessa Ghiati  
M. Aurélien Denaes à M. Jean-Michel Poullé  
Mme Fatou Sylla à M. Dominique Cardot

### **Etaient excusés :**

M. Farid Hemidi

Secrétaire de séance : Mme Parmentier en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023 à 15 h 05

Publié le

ID : 092-219200466-20231204-DEL2023\_74-DE



## CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 29 novembre 2023

### Registre des délibérations Délibération n° DEL2023\_74

Objet : Constatation d'extinction de créances suite à des procédures de rétablissement personnel (PRP) ou suite à une clôture pour insuffisance d'actif - Budget principal 2023.

#### Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

**Vu** les courriers de Monsieur le comptable responsable de la trésorerie de Montrouge dans lesquels il demande à Madame la Maire de bien vouloir émettre un mandat de dépenses par personne au compte 6542 « *Créances éteintes* », suite à une Procédure de Redressement Personnel (PRP) sans liquidation judiciaire des usagers, ou suite à une clôture pour insuffisance d'actif prononcé par le juge dans le cadre d'une liquidation judiciaire ;

**Vu** le budget communal ;

**Vu** l'avis de la commission municipale compétente ;

#### Après en avoir délibéré,

**Article 1 : CONSTATE** l'effacement des dettes, sur proposition de Monsieur le comptable public, pour un montant de 23 413,89€ selon la liste suivante :

| Noms          | Montants des dettes<br>à effacer | Objet                            |
|---------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Particulier   | 301,65€                          | Restauration, accueil<br>enfance |
| Particulier   | 184,63€                          | Restauration, accueil<br>enfance |
| Professionnel | 22 639,57€                       | Loyer                            |
| Professionnel | 288,04€                          | TLPE                             |

**Article 2 : AUTORISE** Madame la Maire à émettre un mandat de dépenses individuel au compte 6542 « *Créances éteintes* » du budget communal afin de

solder les titres de recettes émis à l'encontre des usagers et sociétés n'ayant  
dans le tableau ci-dessus.



**Article 3 : DIT QUE** cette dépense sera imputée à la nature 6542 du budget 2023 de la commune.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 38 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

La Maire,  
- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)